

ETRE ACCOMPAGNÉ POUR L'EXERCICE D'ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

€ COÛT

120 € non assujetti à la TVA - Ces frais ne comprennent pas les émoluments du Greffe du tribunal de commerce



CONTACT

Centre de FORMALITÉS DES ENTREPRISES
05.55.45.15.17
cfe@limoges.cci.fr



OBJECTIFS

Simplifier les démarches administratives obligatoires



PUBLIC

Toute personne ou tout mandataire qui effectue des démarches d'immatriculation au RCS (Registre du commerce et des sociétés) pour une activité réglementée. [Consulter la liste des activités réglementées](#)



PRESTATIONS

Le CFE, est habilité à recevoir, dans sa mission de Guichet unique :

- **les formalités traditionnelles**
- **les demandes d'autorisations nécessaires à l'exercice d'activités réglementées.**

Il s'agit notamment de demande de licence, d'inscription à un registre, de demande d'agrément, de déclaration d'existence...

105 activités relèvent de cette prestation, telles que les restaurants traditionnels, les débits de boissons, la vente d'objets d'occasion...

La CCI de Limoges et de la Haute-Vienne vous accompagne dans les démarches suivantes :

- Informations et conseils concernant les activités réglementées et les aspects juridiques liés à la formalité,
- Constitution du dossier d'immatriculation,
- Prise en charge des demandes d'autorisations auprès des autorités compétentes,
- Enregistrement immédiat de la déclaration et transmission aux organismes concernés (Le Greffe du tribunal de commerce, l'Insee, l'Urssaf...)
- Contrôle de cohérence et de complétude des dossiers
- Suivi personnalisé du dossier



MODALITÉS PRATIQUES

Sur rendez-vous



LES +

Accueil personnalisé, sur rendez-vous (sous 48 heures au plus)

Interlocuteur unique

Interface avec les organismes concernés (préfecture, mairie, SACEM,..)

Gain de temps

Accompagnement « expert »